



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

Mme Fadoua LALOUCHE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Michel ROTGER	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

E-bourgogne - Intérêt communautaire

Le projet e-bourgogne a été créé en 2003, dans le cadre expérimental national ADELE 73, avec la signature d'une convention entre l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne pour le développement d'une plate-forme électronique régionale d'administration électronique.

Il s'est concrétisé en 2004, d'abord en développant une solution mutualisée pour répondre à l'obligation réglementaire de dématérialisation des marchés publics à compter du 1er janvier 2005.

Après la salle régionale des marchés publics, qui est aujourd'hui un outil fort de facilitation de l'accès des entreprises à la commande publique, e-bourgogne a développé d'autres projets, notamment :

- un espace personnalisé pour les entreprises d'accès aux aides et aux dispositifs d'accompagnement (service « j'entreprends en Bourgogne » : cet espace permet aux entreprises de disposer d'un espace de recensement de renseignements pratiques sur leurs formalités, ainsi que d'un guichet unique pour le dépôt des demandes d'aides à la création et au développement;
- la poursuite du développement de la chaîne de dématérialisation des actes administratifs (transmissions au comptable, à la préfecture, signature et archivage électroniques...)
- le développement d'un ensemble de e-services à destination des citoyens : sites web communaux / informations sur les démarches administratives / annuaire géolocalisé des services publics / service de téléformulaire.

D'abord organisé comme une mission du Conseil Régional de Bourgogne, e-bourgogne s'est progressivement structuré juridiquement, par la constitution d'une association de préfiguration, puis d'un Groupement d'Intérêt Public créé par arrêté préfectoral du 28 janvier 2008.

Les services développées par e-bourgogne participent à l'amélioration des relations avec les entreprises, à la facilitation de leurs démarches administratives (plate-forme des marchés et service « J'entreprends en Bourgogne » et, d'une manière générale, au développement de l'attractivité du territoire par le développement de l'administration électronique.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise détient la compétence « développement économique », pour laquelle elle a défini l'intérêt communautaire par délibération du 10 octobre 2002.

L'intérêt communautaire ainsi défini comprend notamment le « développement d'actions de soutien et d'aide dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication » et « la mise en place d'une veille économique, active et stratégique constituant une plate-forme d'échanges d'informations économiques entre les acteurs publics et privés ».

Compte-tenu de l'apport d'e-bourgogne sur ces deux axes, ainsi que pour l'attractivité de l'agglomération, il est donc proposé de reconnaître d'intérêt communautaire, au titre de la compétence « développement économique », l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne.

Ceci permettra en outre à la Communauté de l'agglomération dijonnaise d'être le seul interlocuteur du GIP sur le territoire de l'agglomération, complétant ainsi l'action de fédération et de mutualisation portée par le projet e-bourgogne, et dans la poursuite d'autres actions déjà entreprises par le Grand Dijon à destination de ses communes membres, telles que le déploiement de l'extranet géographique.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE

- **de dire** que l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne constitue une opération d'intérêt communautaire au titre de la compétence développement économique.

Convocation envoyée le 19 mars 2009
Publié le 27 mars 2009
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 MARS 2009



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Pierre PRIBETICH